

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0025034

Optique

172773

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2946

Société : R.A.T

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAANI

MOHAMED

Date de naissance : 01-01-1952

Adresse : HAY LAALOU RUE 16 N° 6 CN

CASA

Tél. 06.62.02.66.90 Total des frais engagés : 2250,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophthalmologiste
Rue Allal Ben Abdellah 1^{er} Etage
Casablanca
05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72*

Date de consultation : 23/08/2018

Nom et prénom du malade : YOUNES MOUINI Age : 64

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : H

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 23/08/2018

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/08/23	C		25000	Dr. Abdelhak BOUHAF Ophtalmologue 2 Rue Allal Ben Abdellah 1 ^{er} El Aaiún Casablanca 41 33 45 / 05 22 47 1472

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-D OPTIC OPTICIEN OPTOMETRISTE 63 RUE RÉGIMENT CASA Akram Daali Télé : 065032633	20/06/93	✓	✓	✓		1700.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a circular arrangement of 16 numbered circles (1 through 8) on a coordinate system. The axes are labeled D (left), G (right), H (up), and B (down). The circles are arranged in four concentric rings. The outermost ring contains circles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, and 8. The next ring in contains circles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, and 8. The third ring contains circles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, and 8. The innermost ring contains circles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, and 8. The circles are numbered clockwise starting from the top.

[Création, remont, adjonction]
fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA
TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله - الطالق الأول - الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablancale الدار البيضاء في

Enfant MAANI Abdelmounim

Casablanca, le mercredi 23 août 2023

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

DE LOIN Organiques

My

Oeil Droit : (165° -0,50) -2,50

Oeil Gauche : (15° -0,50) -2,50

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rifiite Casa

Akram Daali
Inpe : 065032633

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologue
70, Rue Allal Ben Abdellah 1^{er} Etage
Casablanca
Tel : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 019412

Casablanca, le: 24/07/2023

Mme / Mr : MAANI Abdel Mounim

Dr: ABDEL HAK Bounefta

M-A-D OPTIC
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

VL
OD : (165° - 0,50) - 250

OG (15° - 0,50) - 250

Monture



500,00

DH

VP-Add

OD : —

OG : —

Verres

T/CAP1AB 6

1300,00

DH

Total à payer: 1800,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : *Mme Hafsatou*

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

Akram Daali
Inpe : 065032633

Cachet et signature

Adresse 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél.: 05 22 29 55 36

Capital 100.000 - Patente: 3502703 - IF: 47232711 - RC: 6123

ICE: 002642590000069